

[RETOUR AUX RÉSULTATS](#)

Recherche de : **roseaux**

17.10.2003

De 0,39 euro à 4,47 euros le m³ en Côte-d'Or Le prix de l'eau :+ 16,4 % en 6 ans



Il existe des écarts de prix importants d'une commune à l'autre en Côte-d'Or : de 0,39 euro à 4,47 euros le m³ d'eau

Le prix du mètre cube d'eau varie en fonction des communes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette différence dont la mise en place d'un assainissement collectif.

De 0,39 euro à Turcey et Pellerey à 4,47 euros à Bouilland en passant par 2,71 euros à Dijon, 3,09 euros à Beaune, 4,08 euros à Chatillon-sur-Seine., le prix du mètre cube d'eau varie de façon considérable d'une commune à l'autre. 310 euros par foyer et par an

En Bourgogne, « le prix moyen est de 2,58 euros en 2002, soit une facture annuelle de 310 euros pour un foyer consommant 120 m³ par an », souligne Pascale Repellin, chargée de mission à l'OREB, Observatoire régional de l'environnement de Bourgogne. « En l'espace de 6 ans, de 1996 à 2002, ce prix a augmenté de 16,4 % . »

Si la fourchette des prix va de 0,39 euro à 4,47 euros, une grande majorité des communes bourguignonnes (88 % exactement) oscille entre 2,10 euros et 3,30 euros. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette différence : l'origine de la ressource (« l'alimentation en eau potable coûte en moyenne 33 % plus cher lorsqu'on puise dans des eaux de surface »), les facteurs démographiques (densité de population par exemple), les différences d'équipement pour la collecte et le traitement des eaux usées.

« Le principal écart de prix vient de l'assainissement collectif », enchaîne Philippe Devis, directeur de l'OREB. « Les communes qui payent le plus cher sont essentiellement celles qui ont fait le plus gros effort dans ce domaine. » Ainsi, le prix du mètre cube varie presque du simple au double selon que la commune dispose ou non d'un assainissement collectif.

Simple d'entretien

Le record revient à Bouilland, où en l'espace de deux ans, le prix au mètre cube est passé de 0,81 euro à 4,47 euros. Cette commune de 168 habitants a mis en place un dispositif innovant d'épuration des eaux usées : le lagunage, un système de filtres à sable et à **roseaux**. « On plante essentiellement des **roseaux** qui, en se développant, absorbent la matière organique », poursuit-il.

Ces travaux représentent un lourd investissement mais l'exploitation en est toutefois très réduite par rapport à des stations d'épurations classiques et peut être assurée par la commune elle-même. Peu coûteux en fonctionnement et simple d'entretien, ce système s'intègre bien au paysage, ne présente ni nuisances sonores ou olfactives pour les riverains, ni problème de stockage et traitement des boues.

« Le lagunage fonctionne très bien pour les petites collectivités. Il s'autorégule tout seul et absorbe bien les variations de population », souligne Philippe Devis.

Selon l'étude de l'OREB intitulée « Le prix de l'eau en Bourgogne 1996-2002 » (1), l'assainissement représente une part de plus en plus importante du prix de l'eau : 48 % en 2002 contre 46 % en 1996. Dans les années à venir, différents facteurs de tous ordres vont venir peser sur la facture. Le prix du mètre cube d'eau en Bourgogne pourrait reprendre un rythme d'augmentation plus rapide en raison de la mise aux normes des stations d'épuration, du remplacement des branchements en plomb, du renouvellement des réseaux d'alimentation en eau potable.

I. DECAUX

(1) Depuis 1996, l'OREB conduit tous les deux ans une enquête sur le prix de l'eau en Bourgogne. Les résultats de cette étude, qui portent sur un échantillon de 259 communes regroupant plus de la moitié de la population bourguignonne, sont disponibles dans le rapport technique « Le prix de l'eau en Bourgogne 1996-2002 ». Ce rapport est consultable auprès du

02.12.2003

MISSERY CONSTRUIT SON RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Le respect de l'environnement



Jean-Claude Nevers, maire, en visite de chantier à la station d'épuration de Sazeray (photos Liliane Duchateau)

Missery est actuellement le théâtre de travaux importants qui bouleversent la tranquillité du village, traversé par un ruisseau où l'eau coule en abondance. Depuis quelques semaines en effet, des pelleteuses et de nombreux engins de travaux publics installent le réseau d'assainissement. Les rues sont ouvertes pour l'installation des canalisations, et aux entrées du village des stations d'épuration sont mises en place.

Depuis des années, la municipalité et le syndicat des eaux de Missery - Fontangy mènent des actions pour préserver la qualité de l'eau et assurer la quantité nécessaire aux habitants. Mais ainsi que le souligne le maire « il a fallu six années depuis la demande du schéma d'assainissement avant la réalisation des travaux, avec la pose des canalisations du séparatif des

eaux pluviales et des eaux usées qui durera neuf mois environ, et la création de deux stations d'épuration, pour une durée de quatre mois ».

Deux stations d'épuration

Deux stations sont prévues : une pour Missery, pour 150 équivalents habitants, avec poste de relevage, et une pour le hameau de Sazeray, pour 60 équivalents habitants, par gravité. Dans les deux cas, la municipalité a retenu une station aux lits verticaux filtrants plantés de roseaux, procédé permettant d'obtenir le rejet au niveau D4, et plus avantageux tant en investissement qu'en entretien. Un procédé opérationnel à Bouilland, où se sont rendus en visite les élus de la commission des travaux de Missery.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée au syndicat des eaux, les travaux sont subventionnés par l'Agence de Bassin Seine - Normandie et le conseil général. La part résiduelle sera prise en charge par le syndicat, et répartie aux m3 d'eau consommés (hors consommation agricole). Actuellement, le syndicat met en œuvre la maîtrise d'ouvrage pour les branchements particuliers et la recherche de subventions.

06.02.2004

FLEUREY-SUR-OUCHÉ

Solution à l'assainissement

Assainissement d'agglomération. - Le conseil municipal approuve le choix de l'entreprise par la commission d'appel d'offres qui a décidé de retenir la participation de l'entreprise Ench-Berger pour un montant de 333 620 € HT, pour la réalisation d'une unité d'épaississement et de stockage des boues pour lits plantés de roseaux. Il sollicite les aides du conseil général et de l'agence de l'eau. Le montant total de l'opération s'élève à 365 000 € HT.

Bail rural. - Suite aux instructions de la préfecture stipulant que les baux ruraux doivent être conclus en monnaie et non en données (loi 95-2 du 2 janvier 1995), le conseil municipal fixe, en accord avec l'exploitant, à 31 € l'ha, le montant du fermage pour le renouvellement du bail rural à l'EARL du Vieux Château.

Communauté de communes de la vallée de l'Ouche. - Jean-Marc Mera est élu suppléant au sein du bureau de la CCVO, en remplacement de Pascal Laville.

Syndicat intercommunal de l'Ouchesupérieure. - Le SIOS ayant modifié l'article 6 de ses statuts, le conseil municipal a élu Francine Guenot, titulaire et Bruno de Girval, suppléant.

Commissions. - En remplacement de Pascal Laville : Joël Renaud est élu membre de la commission finances ; Jean-Marc Mera, membre de la commission informations ; Alix Hemeret, délégué auprès des associations.

Internet haut débit. - Le conseil municipal sollicite l'opérateur principal, afin que soit installé au plus tôt l'accès ADSL pour desservir l'ensemble de la commune et ce, dans le cadre du déploiement 2004 annoncé par l'opérateur.

Déneigement. - M. Lignier ayant dénoncé le contrat de déneigement, le conseil municipal confie à l'EARL de Girval le déneigement en période hivernale, à compter du 1er janvier 2004 et pour 5 ans, au prix de 36 € HT l'heure. Ce tarif sera actualisable annuellement après négociation avec l'entrepreneur. L'entretien de la lame, propriété de la commune, est à la charge de la collectivité. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de déneigement.

Bibliothèque. - Considérant que le fonctionnement de la bibliothèque permet l'octroi d'une aide de la bibliothèque départementale de prêt, le conseil municipal sollicite l'aide du conseil général par l'intermédiaire de la BDP pour disposer d'un fonds de livres en dépôt longue durée.

30.06.2004

MÂLAIN

Station d'épuration : Un nouveau procédé par lits de roseaux



M. Netter, responsable à la Lyonnaise des eaux, a présenté ce nouveau procédé (photo Colette

Petot)

Une ultime visite de chantier se déroulait à la nouvelle station d'épuration de Mâlain en présence du maire, M. Zabeth, de la Lyonnaise des eaux, de l'entreprise qui effectue les travaux et de nombreux élus des communes environnantes.

M. Netter, responsable à la Lyonnaise des eaux, au cours de la visite organisée, a présenté ce nouveau procédé de traitement des eaux usées.

Ce procédé nommé « Rhizopur » permet un système complet de traitement des effluents et des boues par la mise en place de trois techniques adaptées : le dégrillage, prétraitement physique qui permet l'élimination des déchets grossiers ; le traitement biologique par lit bactérien ; ce système économique permet l'élimination de la pollution carbonée et l'ammoniaque ; et la filtration et le traitement des boues par lit planté de roseaux : la filtration s'effectue sur trois lits ; ce procédé écologique permet à la fois une filtration de l'effluent et le traitement des boues. Avec ce procédé, la commune de Mâlain atteint les deux objectifs qu'elle s'était fixés, à savoir : exploiter seule sa station d'épuration d'une part, stocker et traiter les boues sur le site d'autre part. De plus ces boues pourront retourner à l'agriculture. L'investissement pour cette nouvelle station d'épuration s'élève à 465 000 € HT. Le coût de fonctionnement par contre devrait être faible.

Les personnalités présentes : Hormis MM. Zabeth et Netter déjà cités : MM. Lebars (Lyonnaise des eaux), Arondel (responsable bureau d'étude), Moingeon (entreprise de génie civil), Dupaquier (président CCVO et maire de Velars), et Viellard (maire d'Ancey).

06.08.2004

Eau et assainissement : le rapport 2003



De gauche à droite : M. Lamquin, ingénieur DDAF, M. Lucotte, président du syndicat et Mme Mathieu, secrétaire (photos Pascale Thibeaut)

L'assemblée générale du syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement de Thoisy-le-Désert, présidée par Marc-Henri Lucotte, a eu lieu à la mairie de la commune, en présence de M. Lamquin, ingénieur à la DDAF.

Rapport d'activités 2003

L'eau. - Le service de l'eau potable compte 1 706 clients contre 1 730 en 2002.

Le réseau est fragile. Le ratio reste difficile à maîtriser (fuites) et la pose de compteurs sur réseau serait indispensable.

De ce fait, le renforcement de l'alimentation par Chamboux reste d'actualité.

La qualité bactériologique de l'eau distribuée est satisfaisante en 2003 tandis que la qualité physico-chimique reste médiocre. Le suivi des pesticides n'a pas fait apparaître de dépassement de norme.

L'assainissement. - Le service compte 366 clients sur les communes raccordées : Châteauneuf, Créancey et Vandenesse (taux de raccordement 67,4 %). Le traitement des eaux usées est assuré à la géoépuration de Créancey et à la lagune de Châteauneuf. Ces installations rejettent les eaux épurées dans la Vandenesse. Leurs performances épuratoires sont satisfaisantes.

La mise en service de l'assainissement d'Essey est prévue en 2004 (lagune et [roseaux](#)). Des travaux supplémentaires de raccordement en domaine privé doivent cependant être effectués dans la commune.

Divers

Pôle de développement agricole. - Des précisions sont demandées aux différents services concernés afin de pouvoir effectuer les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans les meilleurs délais.

Litige TVA. - Des informations ont été données sur la procédure en cours.

SPANC (Service public d'assainissement non collectif). - Un guide pratique sera adressé à chacune des communes adhérentes au syndicat et un contrôleur passera dans tous les foyers pour faire un état de l'assainissement existant.

Etudes de zonage d'assainissement. - Elles sont en cours de réalisation.

22.09.2004

INAUGURATION DE LA STATION DÉPURATION D'ÉTROCHEY

La Seine et les roseaux



Autour du sous-préfet, Bruno Sourd, du député François Sauvadet, du conseiller général Hubert Brigand et du maire d'Étrochey : les maires des communes du Châtillonnais, le Capitaine Morel commandant la compagnie de gendarmerie d'arrondissement l'adjutant Rodet, de la communauté de brigades de Châtillon, le président du syndicat hydraulique de Haute Seine, les représentants du conseil général, de la CGE et des diverses entreprises

concernées

Dans la nouvelle station d'épuration d'Étrochey qui vient d'être inaugurée, ce sont les roseaux qui filtrent des effluents sans production importante de boues.

Le maire d'Étrochey, Paul Payot, a convié ce week-end les habitants du village et de nombreux élus à l'occasion de l'inauguration de la station d'épuration présentée par le cabinet Viard et le directeur régional de l'agence de l'eau.

Cette nouvelle station d'assainissement en Châtillonnais se distingue des autres comme celle de Gomméville par sa conception originale protectrice de l'environnement et d'un coût moindre que les stations en béton. C'est en effet un plateau de 1 600 m² de roseaux qui assurent la filtration de manière naturelle des effluents sans production importante de boues. Comme l'ont rappelé, Hubert Brigand, François Sauvadet ou encore Bruno Sourd : « le Châtillonnais est en première ligne pour la protection de la Seine, en témoigne cette réalisation qui va dans le sens de la protection de la nature et de ses ressources ».

Pour Paul Payot, l'inauguration de cette station est l'aboutissement d'un long parcours. Une station écologique qui donne satisfaction même à des températures très basses, la preuve en est faite en Autriche où plusieurs de ces stations sont implantées.

La station de traitement concerne 380 habitants et se compose de quatre bassins de 400 m² sur une plantation de roseaux de 1600 m².

Combien ça coûte ?

Un contrat bi-annuel porte sur les postes de relevage et des drains à l'intérieur du plateau absorbant qui permet de traiter 13 000 m³ d'eau usée par an.

Les aides du département et de l'agence de l'eau pour le financement se sont élevées à 80 %, le reste étant financé par un prêt à taux zéro. L'abonnement aux habitants est fixé à 110 euros de part fixe plus 1 euro par m³ traité soit une moyenne comprise eau usée/eau potable par foyer de 2,75 euros le m³.

Hector GIOFFREDI

18.10.2004

Syndicat intercommunal Saône, Ognon, Vingeanne La qualité de l'eau : Une priorité



Le bureau du SISOV présidé par
André Petitjean

Eau : défi Saône. - Etude hydrogéologique comportant un volet agricole et enjeux environnementaux : ce rapport de l'étude est en cours de diffusion.

Du point de vue quantitatif deux solutions peuvent être retenues suite à l'étude hydrogéologique réalisée sur la ressource en eau du syndicat :

- Une première option visant à maximaliser les débits exploitables sans se préoccuper des teneurs en fer et manganèse. Ce qui suppose un traitement plus efficace en aval.

- Une deuxième option visant à exploiter une eau dont les teneurs en fer et manganèse soient les plus basses possibles, permettant un traitement en aval plus léger.

La qualité actuelle de l'eau captée vis-à-vis des produits d'origine agricole est satisfaisante, reflet des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Une réunion est prévue le 19 octobre, à 10 heures, avec les membres du comité de pilotage

André Petitjean rappelle que les usagers qui rencontrent des problèmes d'eaux troubles doivent le signaler au syndicat par écrit.

Assainissement : diagnostic Maxilly-Heuilley. - Des dysfonctionnements ont été recensés au niveau du poste de refoulement Peugeot à Maxilly. De ce fait, le comité de pilotage a décidé de lancer des investigations complémentaires pour comprendre et résoudre ce problème. Il semble que le poste Peugeot ne soit pas étanche et draine la nappe.

Reconstruction bassin aération station Maxilly-Heuilley. - Il reste quelques travaux à faire par la Société Terly. Pour cela, le silo à boues doit être vidé partiellement.

Assainissement communes de Cheuge-Jancigny. - Des réunions ont eu lieu à Cheuge et Jancigny pour expliquer les différentes possibilités de traitement envisageables et également la réalisation d'un système de traitement commun aux deux communes. Les communes doivent maintenant délibérer pour s'engager dans la réalisation d'un système d'assainissement commun aux deux communes. Le choix du système de traitement portera sur une lagune ou un filtre planté de roseaux. Les dossiers de consultations seront prêts pour la fin de l'année.

01.11.2004

Oui à la communauté de communes Morvan-Vauban

La communauté de communes Morvan-Vauban était à l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil municipal de Rouvray. Le maire a fait le compte rendu des différentes réunions et présenté les modifications qui ont été apportées aux premiers statuts.

Considérant qu'un arrêté interdépartemental en date des 21 et 30 octobre 2003 porte sur la délimitation du périmètre de la communauté de communes sur l'ensemble du canton de Quarré-les-Tombes et les communes de Sincey-lès-Rouvray et de Rouvray, et vu le projet de statuts présentés, le conseil municipal accepte - 13 voix pour et une abstention - la création de la communauté de communes Morvan-Vauban, qui se substituera à l'actuel SIVOM de Quarré-les-Tombes, dont il accepte par ailleurs la dissolution. Il approuve dans le même temps les statuts proposés et confirme la nomination des délégués titulaires : MM. Nault, Associe, Khebizi et Mme Garcet, et des délégués suppléants : MM. Catti, Lesage, Cesar et Mme Leroy, élus par délibération du 25 novembre 2003. Cette délibération modifie et remplace celle du 25 novembre 2003.

Au fil des dossiers

Rhizocompostage. - Concernant la réalisation d'une unité d'épaississement et de stockage des boues par lits plantés de roseaux à la station d'épuration, la commission d'appels d'offres a décidé de retenir la proposition de la Lyonnaise des eaux pour un montant de 231 125,71 € HT. Le montant total de l'opération s'élève à 250 000 € HT. Le conseil approuve le choix de l'entreprise et sollicite les aides du conseil général et de l'agence de l'eau. Le maire est autorisé à signer les documents relatifs à ce marché. Cette délibération annule et remplace celle du 28 septembre.

Travaux de bâtiments. - Concernant la mise en conformité des chaufferies de la salle des fêtes et de la cantine scolaire, le maire rencontrera M. Mathé, car les devis prévoient au-delà de ce qui a été demandé par la commission sécurité.

Au groupe scolaire, l'entreprise Poisson assistée de M. Loisier, a effectué les travaux d'étanchéité sur la terrasse comme préconisé par l'expert. Le conseil accepte le devis relatif au changement d'une fenêtre dans la cuisine de la cantine scolaire, établi par l'entreprise Poisson pour un montant de 521,46 € TTC.

Le conseil accepte le devis établi par l'entreprise Pelissier, relatif à la restauration des peintures des fenêtres et des volets du cabinet d'infirmières et de l'étude notariale, pour un montant de 1 010,49 € TTC.

C'est aussi. - Le conseil accepte également le devis de l'entreprise Poisson d'un montant de 218,87 € TTC relatif à la réparation de la saleuse.

L'autorisation accordée à Mme Valtat de travailler à 90 % d'un temps complet est renouvelée pour un an à partir du 1er janvier 2005.

08.12.2004

Assainissement à Selongey

Projet de station d'épuration par « rhyzocompostage »



Après études des marchés, il est apparu que le traitement moderne des boues par « rhyzocompostage » était le plus adapté, explique le maire de Selongey, Eric Lageneste.

Le traitement des boues par filtres plantés de roseaux, et plus particulièrement de rhizomes (racines), est une technologie récente, retenue par la ville de Selongey. Explications.

LA commune de Selongey, dont la population au dernier recensement était de 2 233 habitants, dispose actuellement d'une station de traitement de ses eaux usées par boues activées sous aération prolongée qui date de 1976.

La filière d'élimination des boues, constituée de lits de séchage, très exigeante en main d'oeuvre, est soumise aux aléas climatiques.

Elle ne permet plus un épandage agricole conforme à la

réglementation.

Les prétraitements existants, dégrillage et dessablage, ne donnent plus satisfaction non plus. Sous les pressions conjointes de la grande distribution, des industries agro-alimentaires et de leurs clients directs, les agriculteurs sont de plus en plus réticents à utiliser des boues traitées par séchage classique. « D'où la nécessité d'améliorer l'assainissement », explique Eric Lageneste, maire de la cité.

Après études des marchés, il est apparu que le traitement moderne des boues par « rhyzocompostage » était le plus adapté.

« Les centaines de stations d'épuration par ce procédé qui existent déjà dans des pays au climat plus défavorable que le nôtre donnent des résultats très satisfaisants », poursuit l' élu. A ce jour, deux stations fonctionnent dans le département : à Fleurey-sur-Ouche et Mâlain ; deux sont en cours de réalisation : à Rouvray et Selongey.

Le « rhyzocompostage » : un procédé écologique

Le traitement des boues par filtres plantés de **roseaux**, et plus particulièrement de rhizomes (racines), est une technologie récente. Elle permet d'épaissir le substrat.

Le principe est l'infiltration des boues extraites du bassin d'aération à travers des lits de sable plantés de **roseaux**.

Au nombre de quatre, fonctionnant en alternance, les lits seront alimentés par un pompage installé dans le bassin d'aération. Après six mois d'exploitation, les **roseaux** seront plantés directement dans le substrat.

Dès que l'épaisseur de boue compostée atteindra 1 mètre à 2, 2 mètres soit après 4 à 6 ans, un des deux rangs de lits ne sera plus approvisionné en eau de boue pendant un an afin que le terreau élaboré sèche avant d'être récolté.

Le rôle des **roseaux**, grâce à leurs importantes racines, est d'assurer un « décolmatage » continu des boues, maintenues en continu mouvement pour favoriser l'approvisionnement en oxygène des bactéries aérobies. Fini l'incinération coûteuse des déchets. « C'est aussi moins de pollution à la clef », confirme le maire de Selongey.

Quid de la maintenance ? La manoeuvre des vannes ainsi que le poste de pompage et son automatisme. Opération la plus importante : la vidange du « rhyzocompost », sa destination première restant l'épandage agricole. « On n'aura à curer les bacs que tous les six à huit ans, ce qui représente des frais de fonctionnement faibles », précise le maire.

Un pari sur l'avenir

La durée de vie des ouvrages à construire est de 20 à 30 ans, incluant leur amortissement. La capacité retenue après concertation est de 3 000 équivalents habitants, compte tenu des

principales prévisions actuelles : le développement de Selongey (un nouveau quartier, à l'entrée Ouest, est sur le point de voir le jour) et le raccordement maximum de sa population au tout-à-l'égout.

« Des aides ont été sollicitées auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Le début des travaux est prévu au printemps prochain » conclut Eric Lageneste.

21.01.2005

Vœux du maire

Bienvenue aux nouveaux habitants



Les habitants et les élus réunis aux côtés de Bernard Cuénin (à gauche)

(photo Michaël Avril)

Le maire de Diénay, Bernard Cuénin, en présence de Michel Maillot, conseiller général, président de la COVATI, a tout d'abord remercié les personnes de leur présence lors de cette soirée de présentation des vœux. Puis il est revenu sur le séisme meurtrier en Asie du Sud-Est. Il a ensuite présenté les différentes entreprises qui ont contribué à la réalisation des ouvrages et des projets de la commune dont la glacière et les locaux de la commune. Il a remercié les agents communaux, Boris Sterlé et Jacques Bourceret, l'ensemble du conseil

municipal, et les membres de la commission Travaux.

Le maire a rendu honneur aux nouveaux habitants qui se sont installés en 2004. Il a précisé qu'il y avait eu également quatre naissances au village.

Bernard Cuénin a remercié l'Amicale et présenté le conseil municipal, les délégués du CCAS, les entreprises locales.

Le maire a rappelé également le bilan des travaux réalisés en 2004 avant de présenter les projets. Les travaux à venir s'articuleront sur la voirie : rue de la Croisotte, le nettoyage du fossé de la voie communale (vieille route de Diénay), la suite des travaux de la Glacière, les locaux de la mairie, l'enfouissement des réseaux au centre du village, l'assainissement.

Les travaux en 2005 : suite et fin des travaux de la Glacière février-début mars, les locaux de la mairie (fin des travaux en mars), enfouissement des réseaux, aire de jeux (projet d'appentis et achat d'équipements (table de ping-pong et une table en plein air), voirie (rue Léon Veil-Picard), mise en route du PLU. Concernant le projet d'assainissement, le 6 janvier dernier, le conseil municipal s'est réuni et a voté à l'unanimité la solution collective : coût estimatif 800 000 €. Les traitements des eaux usées et de vanes se feront par 2 ou 3 bassins avec plantation de roseaux appelée le lagunage par rhizophère.

Après avoir souhaité une bonne année à tous, chacun a été invité à lever le verre de l'amitié et à partager la galette des Rois.

On notait la présence de M. Chapus, directeur de la Corderie ; M. Brochet, agent ONF ; M. Lartot président de la société de la chasse des Brosses ; M. Lagoutte, président de la chasse en plaine ; M. Dupuis, président du club du Soleil ; René Sansoir, organisateur de la journée du patrimoine ; M. poupon, responsable de la fabrication de la Corderie.

02.04.2005

CIL : Haro sur le prix de l'eau



Les opposants au projet se sont retrouvés le lundi de Pâques autour de la fontaine d'Orches : « On roule les œufs, pas les gens », pouvait-on

lire sur une pancarte (photo BP-LD)

Le comité d'intérêt local de Baubigny (CIL), créé en 1997, conteste aujourd'hui le choix du système d'assainissement effectué conjointement en juillet dernier par les communes de Baubigny, La Rochepot, Saint-Romain et Auxey-Duresses. Les représentants de ces quatre villages regroupés dans le syndicat à vocation unique de la vallée (SIVU), ont retenu le projet de raccordement à la station d'épuration de Meursault.

« Tout le monde est d'accord sur la nécessité de mettre en place un réseau d'assainissement collectif », expliquent le vice-président du CIL, Jean-Yves Charles et le secrétaire, Patrick Manière. « Actuellement sur Baubigny, il n'y a rien. Les eaux usées partent dans le réseau des eaux pluviales. » Cependant, les membres de l'association, appuyés par certains élus de la commune, comme Alain Gallien ou Daniel Ducreux, défendent plutôt l'idée d'un traitement par lits filtrants, à base de roseaux ou de bambous. « Nous souhaitons la meilleure solution économique et écologique pour notre commune », expliquent-ils. « Actuellement chez nous, l'eau est à 2 € le m³. D'après le Sivom de Beaune, en charge du suivi de ce dossier, le coût de la solution retenue amènera le prix du m³ d'eau assainie à 6,13 €. » Si le comité ne nie pas que l'installation de lits filtrants a également un coût, il est sûr en revanche que « les frais d'entretien et de fonctionnement seraient très faibles. » Le CIL rejette par ailleurs certains arguments techniques, comme un trop faible débit d'étiage du cours d'eau, la présence d'un sol karstique ou l'importance des effluents vinicoles dans le secteur. « Nous avons fait appel à plusieurs organismes qui nous ont dit que ça ne posait pas problème. »

Une nouvelle enquête ?

Bien que la décision d'un raccordement avec Meursault ait été prise il y a plusieurs mois, le CIL espère aujourd'hui qu'un mouvement de mobilisation des habitants poussera « les pouvoirs publics », en l'occurrence la sous-préfecture, à demander une enquête exhaustive sur le traitement par lits filtrants, ce qui selon lui n'a pas été fait.

La sous-préfecture de Beaune, jointe par téléphone, indiquait quant à elle que « c'est bien le Sivu qui est compétent pour toutes les études à mener » concernant ce dossier. Pour mémoire enfin, la date limite d'exécution des travaux est légalement fixée au 31 décembre 2005.

R. C.